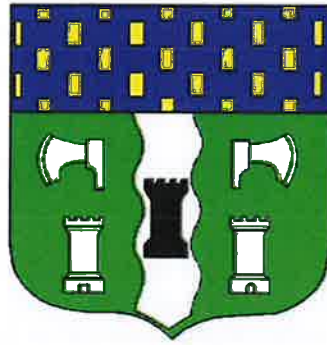




NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF & ANNEXE (lotissement Clos St Jean) 2026 DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Sommaire

I. Le cadre général du budget principal

II. La section de fonctionnement – budget principal

- a) Généralités
- b) Les principales dépenses et recettes de la section
- c) La fiscalité

III. La section d'investissement – budget principal

- a) Généralités
- b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement
- c) Les principaux projets de l'année 2026

IV. Les données synthétiques du budget du principal – Récapitulation

- a) Graphiques budgétaires
- b) Principaux ratios par habitants
- c) Etat de la dette du budget principal

V. Budget annexe : Lotissement Clos St Jean

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.villefargeau.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation soit avant le 30 avril. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le **22 avril 2026** par le conseil municipal. Le projet de budget a été présenté le **01 avril 2026** à la commission des finances qui l'a validé.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions notamment auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'État et de la Communauté de l'Auxerrois chaque fois que possible, ce qui peut avoir pour effet de retarder certains investissements.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments, des espaces et de la voirie de la commune, les achats de matières premières et de fournitures (dont les repas des écoliers), les prestations de services, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 43 % des dépenses de fonctionnement de la commune (compris l'autofinancement prévisionnel) et 54 % des dépenses réelles.

Depuis mars 2025, un agent titulaire est en congés de maladie ordinaire. Il est rémunéré à demi-traitement depuis la moitié de l'année 2025. Son remplacement est assuré par un agent contractuel.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les impôts communaux, les dotations de l'état, les loyers (2 logements communaux) et les prestations à la population (cantine, garderie et animations des jeunes, locations salles des fêtes, location matériel, inscription bibliothèque),

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

1. Les impôts locaux, 475 0000 € pour 2026 (taxes foncières et taxe d'habitation des résidences secondaires).
2. Les dotations versées par l'Etat 168 352 € (prévisions) en 2026 (stabilité)
3. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions cimetières, cantine garderie, location matériel divers, location salles communales) : 63 414.23 € en 2025, et une prévision de 65 000 € en 2026. Les recettes des loyers (logement et fermage 18 550 € en 2025) sont budgétisées à hauteur de 19 000 € en 2026.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (011)	223 300.46	Excédent brut reporté 2025 (002)	148 800.70
Dépenses de personnel (012)	438 600.00	Recettes des services (70)	65 000.00
Autres dépenses de gestion courante (65)	115 950.00	Impôts et taxes (73)	112 500.00
		Fiscalité locale (731)	475 000.00
Dépenses financières (Intérêts de la dette) (66)	19 843.54	Dotations et participations (74)	168352.00
Dépenses exceptionnelles (68)		Autres recettes de gestion courante (75)	19 000.00
		Rbt rémunérations personnel (6419)	15 000.00
Atténuations de produits (014)	5 000.00		
Total dépenses réelles	802 694.00	Total recettes réelles	1 003 652.70
Charges (écritures d'ordre entre sections) (042)	7 878.00		
Virement à la section d'investissement (023) (autofinancement)	197 869.70	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 789.00
Total dépenses d'ordre	205 747.70	Total recettes d'ordre	4 789.00
Total général	1 008 441.70	Total général	1 008 441.70

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux inchangés pour 2026, sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 43.70 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 61.71 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaire : 12,70 %

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Budget d'investissement 2026 de la commune :

Dépenses :

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses qui modifient durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Cela inclut notamment :

- les investissements de biens corporels et incorporels
- le remboursement du capital des emprunts.

Recettes :

Le budget d'investissement repose sur deux types de recettes :

- **Les recettes patrimoniales**, incluant :
 - la taxe d'aménagement perçue en lien avec les permis de construire,
 - le remboursement partiel de la TVA (FCTVA).
- **Les subventions d'investissement**, obtenues dans le cadre des projets retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté 2025 (001)	151 124.02	Virement de la section de fonctionnement (021)	197 869.70
Remboursement d'emprunts (dont remboursement capital)	79 868.65	FCTVA (10222)	6 611.00
Réseaux de voirie (2151)	48 000.00	Excédent fonctionnement 2024 (1068)	93 983.64
Installations de voirie (2152)	70 664.00		
		Taxe aménagement	1 000.00
Réseaux électrification (21534)	44 694.00		
Inst générales agenc. (2181)	25 000.00	Subventions d'investissement	20 250.00
Autres matériels informatique (21838)	10 000.00		
Charges (écritures d'ordre entre sections 040)	4 789.00	Emprunt	54 195.95
Compensation	4 789.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	7 878.00
Total des dépenses	438 928.67	Total des recettes	381 788.29
Reste à réaliser 2025	0.00	Reste à réaliser 2025 (subventions)	57 140.38
Total dépenses cumulées	438 928.67	Total recettes cumulées	438 928.67

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

Investissements 2026							
	Invest	SUBVENTIONS					
Invest.	Coût TTC	Etat	Conseil 89	Conseil régional	CA	SDEY	Total Subv
Réfection commerce	10000.00						0.00
Illumination Noël Bruyères	5000.00					1000.00	1000.00
Informatique + sécurité réseau	10000.00						0.00
Point lumineux passage Champsbleaux / RD 965	5000.00					1000.00	1000.00
Sécurité village	48000.00	12000.00					12000.00
Passage PMR city stade		8206.40					8206.40
Passage Allée des Vignes	6000.00						0.00
Voirie CV6 - 965	64664.00		17000.00				17000.00
Eglise refection mobilier	15000.00				6250.00		6250.00
Eclairage public	34694.00				15921.00	16012.98	31933.98
Totaux	198358.00	20206.40	17000.00	0.00	22171.00	18012.98	77390.38
				A financer			198358.00
	Restes à réaliser 2025			Subventions			77390.38
	Investissements nouveaux			Autofinancement			66741.00
				Reste à financer			54226.62

d) Les subventions d'investissements prévues (€) :

- de l'Etat : 20 206.40 €
- du Conseil Départemental : 17 000.00 €
- de la Communauté Auxerrois : 22 171.00 €
- Syndicat d'électrification (SDEY) : 18 012.98 €

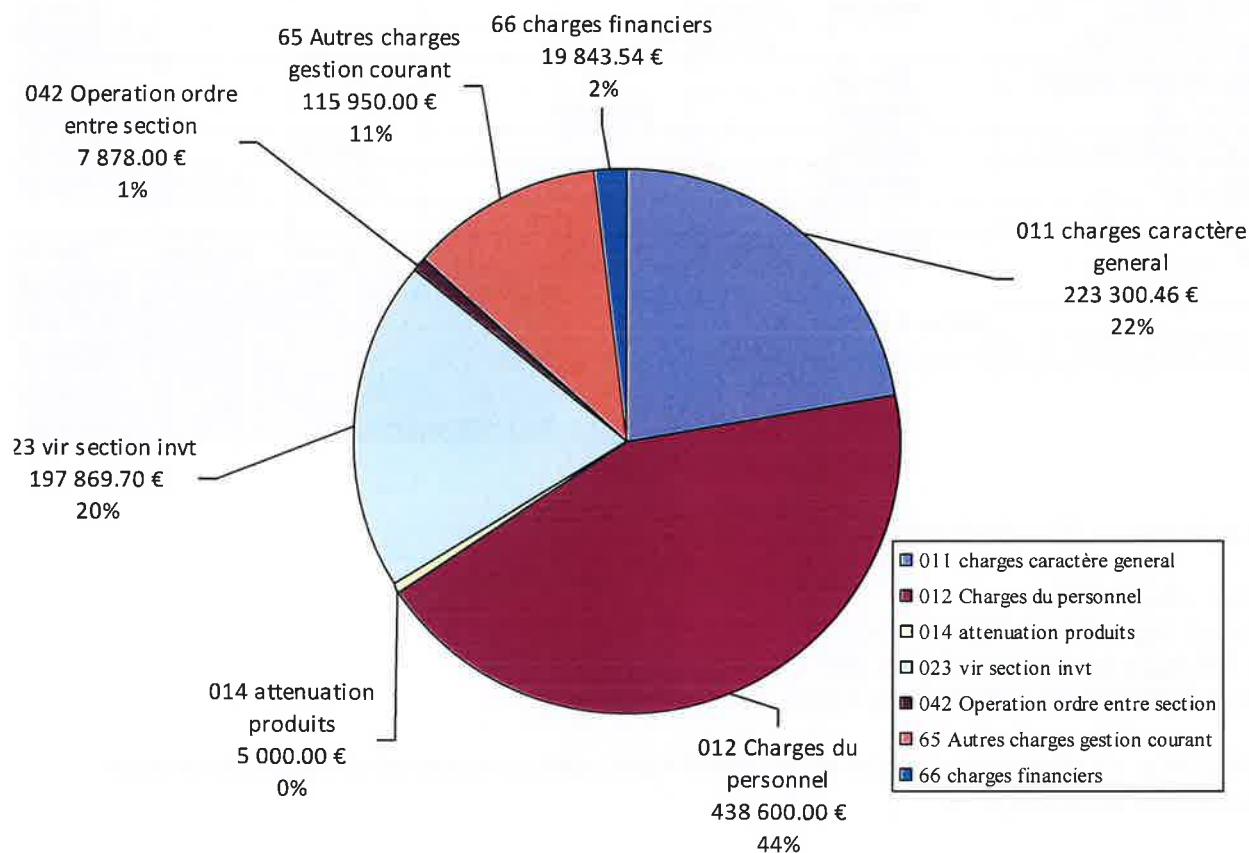
Afin d'équilibrer les recettes, un virement de 197 869.70 € sera porté au compte 021 (virement de la section fonctionnement compte 023)

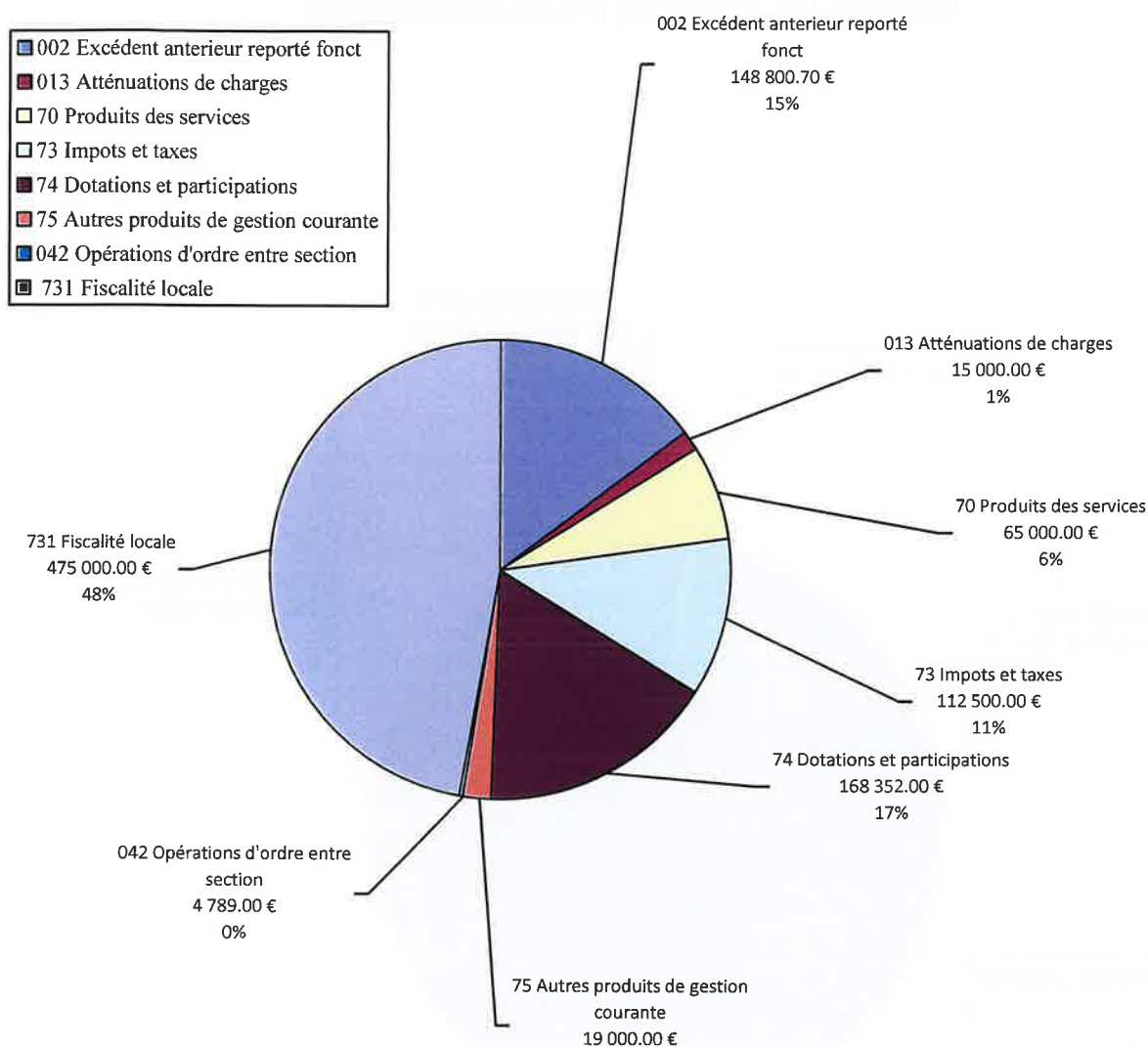
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Graphiques budgétaires

Graphiques budget 2026 : section fonctionnement Dépense-Recette

Répartitions budget par chapitre/ Fonctionnement – Dépense

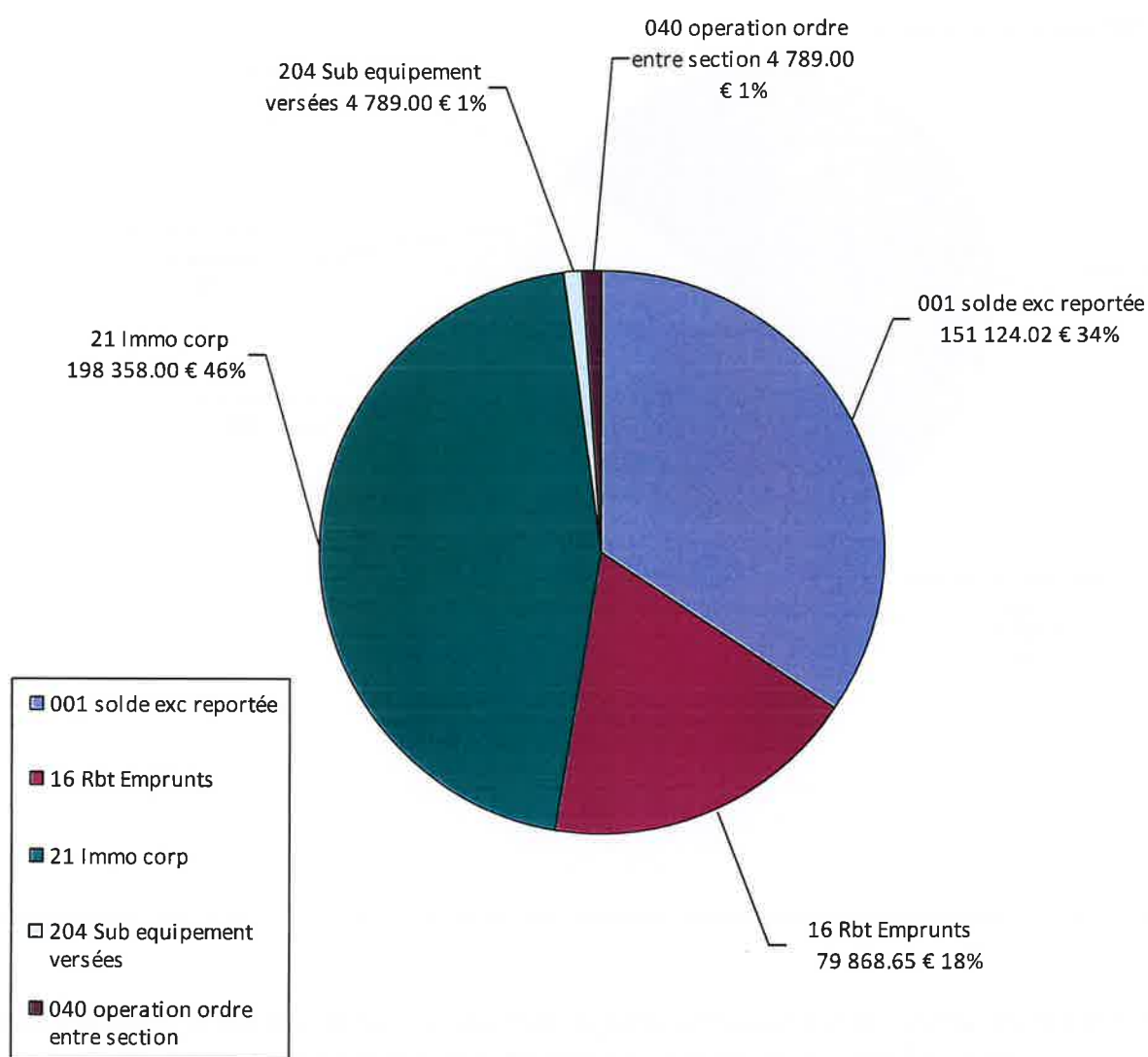


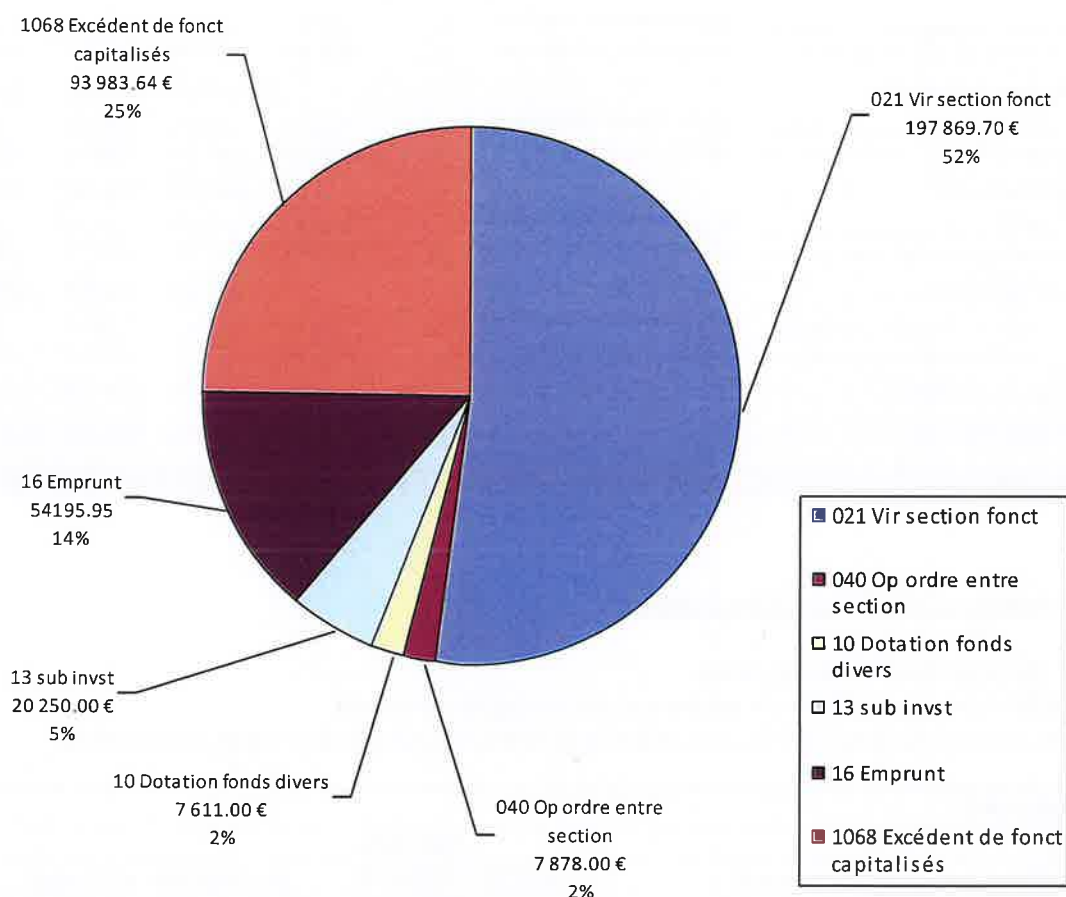
Répartitions budget par chapitre / fonctionnement Recette

- Dépenses et les recettes de fonctionnement budgétisées pour un montant global de 1 008 441.70 €
dont 197 869.70 € de virement prévisionnel à la section investissement

Graphiques budget 2026 : section investissement Dépense-Recette

Répartitions budget par chapitre/ investissement Dépense



Répartitions budget par chapitre investissement / Recette

- Dépenses et les recettes d'investissement budgétisées pour un montant global de 438 928,67 €.

b) Principaux ratios par habitants (1133 habitants)

1. Dépenses réelles de fonctionnement / population 708 €
2. Recettes réelles de fonctionnement / population 754 €
3. Dépenses d'équipement brut / population 175 €
4. Encours de dette / population 577 € (dont 556 € pour l'emprunt du lotissement du Clos Saint-Jean, remboursable lors de la vente des parcelles).
5. DGF / population 128 €
6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement 0.54 %
7. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement 1.03 %
8. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement 0.22 %

9. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement 0.74 %

c) Etat de la dette

Budget Communal

Date d'échéance	Code et objet de l'emprunt	Organisme Prêteur	Nature de taux	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant échéance	Dont capital	Dont intérêts	Dont frais et commission
05/02/2026	CX-87758 - Tx aménagement du Val de Baulches	Etablissement Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté	Fixe	23 693.21 €	3 438.79 €	3 344.61 €	94.18 €	0.00 €
10/02/2026	CX-0000449222 - Refinancement prêt lotissement-Clos St Jean	Agence CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE	Fixe	630 897.44 €	21 544.49 €	16 602.56 €	4 941.93 €	0.00 €
TOTAL Budget Communal 2026 février					24 983.28 €	19 947.17 €	5 036.11 €	0.00 €
05/05/2026	CX-87758 - Tx aménagement du Val de Baulches	Etablissement Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté	Fixe	23 693.21 €	3 438.79 €	3 357.90 €	80.89 €	0.00 €
10/05/2026	CX-0000449222 - Refinancement prêt lotissement-Clos St Jean	Agence CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE	Fixe	630 897.44 €	21 602.42 €	16 602.56 €	4 999.86 €	0.00 €
TOTAL Budget Communal 2026 mai					25 041.21 €	19 960.46 €	5 080.75 €	0.00 €
05/08/2026	CX-87758 - Tx aménagement du Val de Baulches	Etablissement Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté	Fixe	23 693.21 €	3 438.79 €	3 371.25 €	67.54 €	0.00 €
10/08/2026	CX-0000449222 - Refinancement prêt lotissement-Clos St Jean	Agence CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE	Fixe	630 897.44 €	21 470.85 €	16 602.56 €	4 868.29 €	0.00 €
TOTAL Budget Communal 2026 août					24 909.64 €	19 973.81 €	4 935.83 €	0.00 €
05/11/2026	CX-87758 - Tx aménagement du Val de Baulches	Etablissement Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté	Fixe	23 693.21 €	3 438.79 €	3 384.65 €	54.14 €	0.00 €
10/11/2026	CX-0000449222 - Refinancement prêt lotissement-Clos St Jean	Agence CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE	Fixe	630 897.44 €	21 339.27 €	16 602.56 €	4 736.71 €	0.00 €
TOTAL Budget Communal 2026 novembre					24 778.06 €	19 987.21 €	4 790.85 €	0.00 €
TOTAL Budget Communal 2026					99 712.19 €	79 868.65 €	19 843.54 €	0.00 €
TOTAL Budget Communal					99 712.19 €	79 868.65 €	19 843.54 €	0.00 €

V. Budget annexe : Lotissement Clos St Jean

En fin 2024, les parcelles ont été viabilisées.

En février 2026, l'emprunt in fine a été remboursé par le budget communal.

Cet emprunt, souscrit par la commune, sera remboursé au fur et à mesure de la vente des parcelles.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	15 000.00	7015/70	Vtes terrains aménagés	100 000.00
66	Charges Financières		7133/042	Constatation stock final	612 568.65
7133/042	Annulation stock initial	690 247.03	796/043	Opérations d'ordre	
608/043	Opérations d'ordre				
002	Déficit de fonctionnement	7 321.62			
TOTAL		712 568.65	TOTAL		712 568.65
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
3355/040	Constatation stock final	612 568.65			
001		40 247.03	3355/040	Annulation stock initial	690 247.03
1641		37 431.35	16	Emprunt	
TOTAL		690 247.03	TOTAL		690 247.03

Fait à VILLEFARGEAU, le 22 avril 2026



Le Maire,

Pascal BARBERET